

Le 7 mai à 11 h

bpifrance

création

Webinaire Bpifrance Création

**Entrepreneurs, réagissez face aux difficultés :
des solutions existent !**



bpifrance

création

Intervenants

Georges Richelme : Juge consulaire, Président de la CGJC

Jean-François Doucède : Greffier au TC de Bobigny

Marc Binné : Président Apesa France

Guillaume Mulliez : Président 60 000 rebonds

Lila Leon : Bpifrance Création



1. **Entrepreneurs, soyez attentifs aux signaux !**

- Les difficultés que peut rencontrer une entreprise
- Les principaux signaux d'alerte

2. **Les outils de détection des difficultés**

- Les indicateurs de l'état de santé de l'entreprise
- La prévention par l'information : les bons réflexes
- Les outils et procédures en ligne

3. **Les juges consulaires sont à vos côtés !**

- Le rôle des juges consulaires
- L'entretien avec le président du tribunal de commerce
- Les solutions proposées par le tribunal

4. **Une aide psychologique parfois nécessaire**

- Apesa France pour qui, quand et comment ?
- Les signaux d'alerte
- La mise en œuvre du dispositif

5. **Faire appel à un coach**

- Les séances de coaching : pour qui et pourquoi ?
- Le dispositif 60 000 rebonds

6. **Bpifrance vous informe et vous oriente**

- Panorama des dispositifs de prévention
- Les contacts utiles



1

**Entrepreneurs,
soyez attentifs aux signaux !**

Entrepreneurs, soyez attentifs aux signaux !

■ Les 6 difficultés qui peuvent arriver dans la vie d'une entreprise :

- **Financières** : déficit ponctuel ou récurrent, défaut de trésorerie, interdit bancaire, arrêt brutal d'activité.
- **Opérationnelles** : perte d'un client majeur, retard de livraison d'un fournisseur, panne d'une machine, départ d'un personnel clé...
- **Réglementaires** : apparition de contraintes, disparition d'un marché, renchérissement des coûts.
- **Sociales** : conflit avec un associé, grèves de longue durée sur un site de production, conflit avec un salarié aux prud'hommes.
- **De marché** : rupture technologique par un concurrent.
- **Cas de force majeure** : crise sanitaire du Covid-19.



Source : « Guide de l'entrepreneur éclairé » Hélène Bourbouloux

Entrepreneurs, soyez attentifs aux signaux !

- **Les 6 principaux signaux qui doivent vous alerter :**
 - Absence ou insuffisance d'accompagnement comptable
 - Le fait de devoir arbitrer dans les paiements courants
 - Menace de résiliation d'un contrat pour impayé ou d'assignation en paiement par un fournisseur
 - Menace de dénonciation de concours bancaire ou refus de financement
 - Engagements disproportionnés par rapport à la rentabilité de l'entreprise
 - Cas de force majeur : crise sanitaire du Covid-19



Source : « Guide de l'entrepreneur éclairé » Hélène Bourbouloux

2

**Les outils de la détection
prévention des difficultés**

Les outils traditionnels de la prévention détection des difficultés des entreprises

- **La prévention-détection assurée par le président du tribunal de commerce dans le cadre du livre VI du code de commerce**
- Le dirigeant est convoqué pour un entretien confidentiel avec le Président.
- Utilisation de logiciels spécifiques par les greffes, analyse et traitement des informations issues des registres légaux (bilan, inscription de privilèges...); Génération d'une liste d'entreprises ciblées comme ayant des difficultés, information du président.
- **Les entretiens confidentiels du jeudi avec le CIP**



Les sources : Les procédures collectives, bilans, privilèges...

L'indicateur de performance d'Infogreffe accessible via www.monidenum.fr

L'innovation mise au service de la prévention des défaillances

Quoi ?

Utilisation des nouvelles technologies

- Pour proposer un outil d'autodiagnostic qui effectue une analyse scientifique des données juridiques et financières détenues par les greffes
- Pour effectuer une analyse fondée sur des algorithmes d'intelligence artificielle

Comment ?

Attribution d'une note

- Selon l'historique et la situation propre à l'entreprise
- Selon la conjoncture économique du secteur
- Permettant de fournir un niveau de risque associé ainsi qu'une probabilité de défaillance
- Note personnelle et confidentielle

Qui ?

Pour le chef d'entreprise

- Il est l'acteur principal et central de la prévention d'éventuelles difficultés de son entreprise
- Il peut évaluer depuis son domicile et en toute confidentialité l'état de santé de son entreprise
- Il est libre de communiquer ou non son indicateur de performance

Combien ?

Service gratuit

- L'outil d'auto-diagnostic est mis gratuitement à la disposition des chefs d'entreprise par les greffiers des tribunaux de commerce via leur GIE Infogreffe

La restitution des résultats

■ Probabilité de défaillance

■ Consultez votre note octroyée avec le niveau de risque associé et la probabilité de défaillance

■ Accédez au dossier prévention <https://www.infogreffe.fr/informations-et-dossiers-entreprises/prevention.html>

■ Accédez aux solutions de prévention pour traiter les difficultés de votre entreprise :

- mandat ad hoc
- conciliation
- sauvegarde
- redressement judiciaire

■ Accéder à son indicateur de confiance : <https://www.monidenum.fr/>

Exemple de probabilité de défaillance faible

Indicateur de performance & Probabilité de défaillance

Date de génération du document : 23/09/2019

SAS LES I

Adresse	
Siret	
Forme juridique	Société par actions simplifiée
Code APE	1039A - Autre transformation et conservation de légumes
Secteur d'activité	Industrie
Greffe	ROMANS
Date de dernière clôture	31/10/2017
Chiffre d'Affaires	163 550 €
Résultat	27 715 €
Confidentialité du bilan OU compte de résultat	OUI
Société radiée	NON
Procédures judiciaires	Néant

Indicateur de performance



Probabilité de défaillance



La probabilité de défaillance de l'entreprise SAS LES PRODUITS D'UN TERROIR DROME EN PROVENCE est considérée à date comme Minime.

infogreffe
Entreprendre en confiance

Une synthèse des différentes procédures

	MANDAT AD HOC	CONCILIATION	SAUVEGARDE	REDRESSEMENT JUDICIAIRE
SITUATION DE L'ENTREPRISE	Difficultés avérées ou prévisibles sans cessation des paiements	Difficultés avérées ou prévisibles. Cessation des paiements possible (si < 45 jours)	Difficultés avérées ou prévisibles (sans cessation des paiements)	Cessation des paiements (< 45 jours)
FINALITÉ DU DISPOSITIF	Résolution des difficultés/Accord amiable avec les principaux créanciers	Résolution des difficultés/Accord amiable avec les principaux créanciers – possibilité d'homologation Privilège de <i>new money</i>	Moratoire dans le cadre d'un plan de sauvegarde	Moratoire dans le cadre d'un plan de continuation ou de cession des activités de l'entreprise
OUVERTURE DU DISPOSITIF	À l'initiative du dirigeant	À l'initiative du dirigeant	À l'initiative du dirigeant	Initiative du dirigeant, assignation d'un créancier ou saisine du tribunal par le parquet
IMPACT SUR LES DETTES	Négociation amiable	Négociation amiable	Gel du passif pendant la procédure	Gel du passif pendant la procédure
PUBLICITÉ	Confidentiel	Confidentiel	Non confidentiel	Non confidentiel
AUTONOMIE DE GESTION DU DIRIGEANT	Liberté de gestion	Liberté de gestion	Gestion surveillée ou assistée par l'administrateur judiciaire	Gestion assistée ou assurée totalement par l'administrateur
SORT DES CAUTIONS ET GARANTIES CONSENTIES	À négocier	Caution (et assimilées) personnes physiques et morales peuvent se prévaloir de l'accord constaté ou homologué	Caution (et assimilées) personnes physiques peuvent se prévaloir des délais du plan	Caution personnes physiques protégées uniquement pendant la période d'observation*
HONORAIRES	Imputation des coûts éventuels de restructuration à l'entreprise Rémunération fixée par le juge sur proposition des parties	Imputation des coûts éventuels de restructuration à l'entreprise Rémunération fixée par le juge sur proposition des parties	Barème légal, honoraires arrêtés par le président de la cour d'appel au-delà du seuil	Barème légal, honoraires arrêtés par le président de la cour d'appel au-delà du seuil
DURÉE	Prorogable sans limite	5 mois maximum	18 mois maximum	18 mois maximum

Surveillance d'entreprise

Sécuriser son environnement d'affaires

- Être informé en temps réel des événements impactant ses partenaires et prestataires
- Anticiper tout imprévu qui pourrait compromettre la pérennité de ses affaires
- Un service pour assurer la pérennité de ses relations commerciales



Surveillance d'entreprise

Sécuriser son environnement d'affaires

3 étapes simples pour poser une surveillance :

1. Saisir dans le moteur de recherche Infogreffe le nom de l'entreprise ou du dirigeant visé
2. Se rendre sur la fiche entreprise concernée, et cliquer sur « Surveiller cet établissement »
3. Définir les domaines à surveiller, et le mode de transmission des alertes souhaité (sms, email ou les deux)

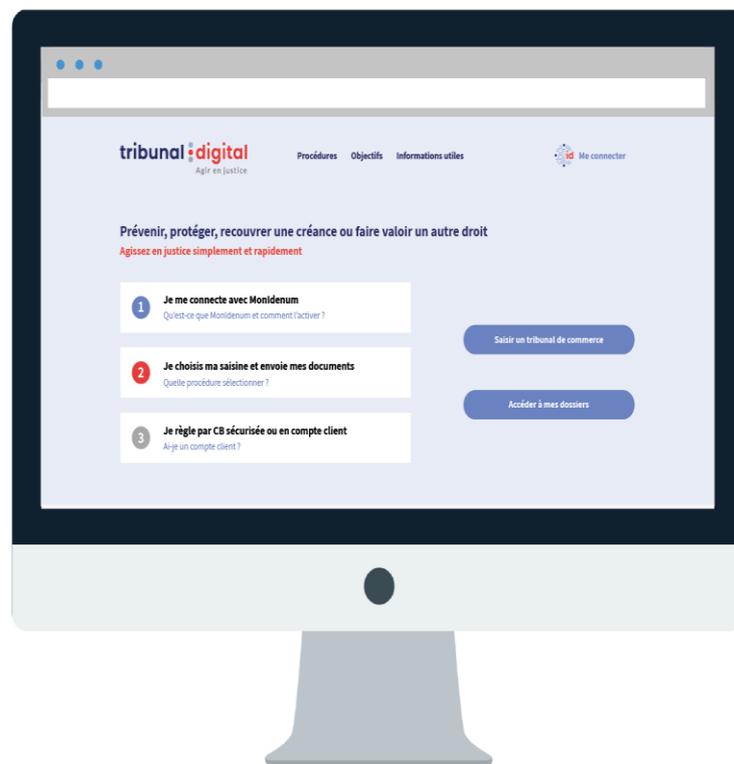


Les outils et procédures en ligne

Tribunal Digital : l'accès en ligne à la justice commerciale

- **Saisir l'un des 134 tribunaux de commerce français pour :**
 - prendre un RDV de prévention
 - recouvrer des créances : injonction de payer
 - réparer un préjudice : assignation
 - ouvrir une procédure collective
 - suivre ses dossiers et procédures
- **Une plateforme accessible à tous via MonIdenum:** <https://www.tribunaldigital.fr/>
- **Descriptifs des procédures et formalités en ligne :**
<https://www.infogreffe.fr/informations-et-dossiers-entreprises/prevention.html#5>

tribunal : digital
Agir en justice



3

**Les juges consulaires
sont à vos côtés !**

Qui sont les juges consulaires ?

Où les trouver ?

Des juges présents partout sur le territoire

- 134 tribunaux de commerce
- 7 chambres commerciales des TGI d'Alsace Moselle
- + 3 200 juges consulaires
- 2 000 salariés dans les 134 greffes

Comment ?

Un entretien personnel avec le juge

- A l'initiative du président du TC ou du chef d'entreprise
- Entretien personnel et confidentiel

Qui sont-ils ?

Des chefs d'entreprise

- Des hommes et des femmes issus du monde de l'entreprise
- Elus par leurs pairs

Combien ça coûte ?

Les juges sont des bénévoles

- Les juges exercent leur mandat à titre gratuit
- Les actes et diligences des greffes dans le cadre de la détection-prévention sont réalisés sans frais

Les juges consulaires sont à vos côtés !

- **L'entretien avec le président du tribunal de commerce**
 - **Demande d'entretien à l'initiative du président :**
 - la situation de l'entrepreneur est connue grâce aux informations transmises par le greffe et issues des registres légaux ;
 - le premier rendez-vous avec le président est informel, l'objectif est d'exposer la situation à l'entrepreneur.
 - **Demande d'entretien à l'initiative du chef d'entreprise :**
 - prise de rendez-vous directement au greffe
 - ou en ligne à l'adresse : prevention@tribunauxdecommerce.fr
 - **Déroulement de l'entretien :**
 - accueil du chef d'entreprise en toute confidentialité
 - analyse de la situation financière
 - proposition de solutions au chef d'entreprise pour redresser sa situation



Prise de RDV possible en ligne sur le **site d'Infogreffe**

Les juges consulaires sont à vos côtés !

▪ **L'objectif de l'entretien de prévention :**

- ✓ analyser la situation financière, économique et sociale de l'entreprise
- ✓ évaluer les moyens mis par l'entrepreneur pour redresser l'entreprise
- ✓ présenter les mesures mises à la disposition de l'entrepreneur

▪ **Les procédures amiables :**

✓ **Le mandat ad hoc :**

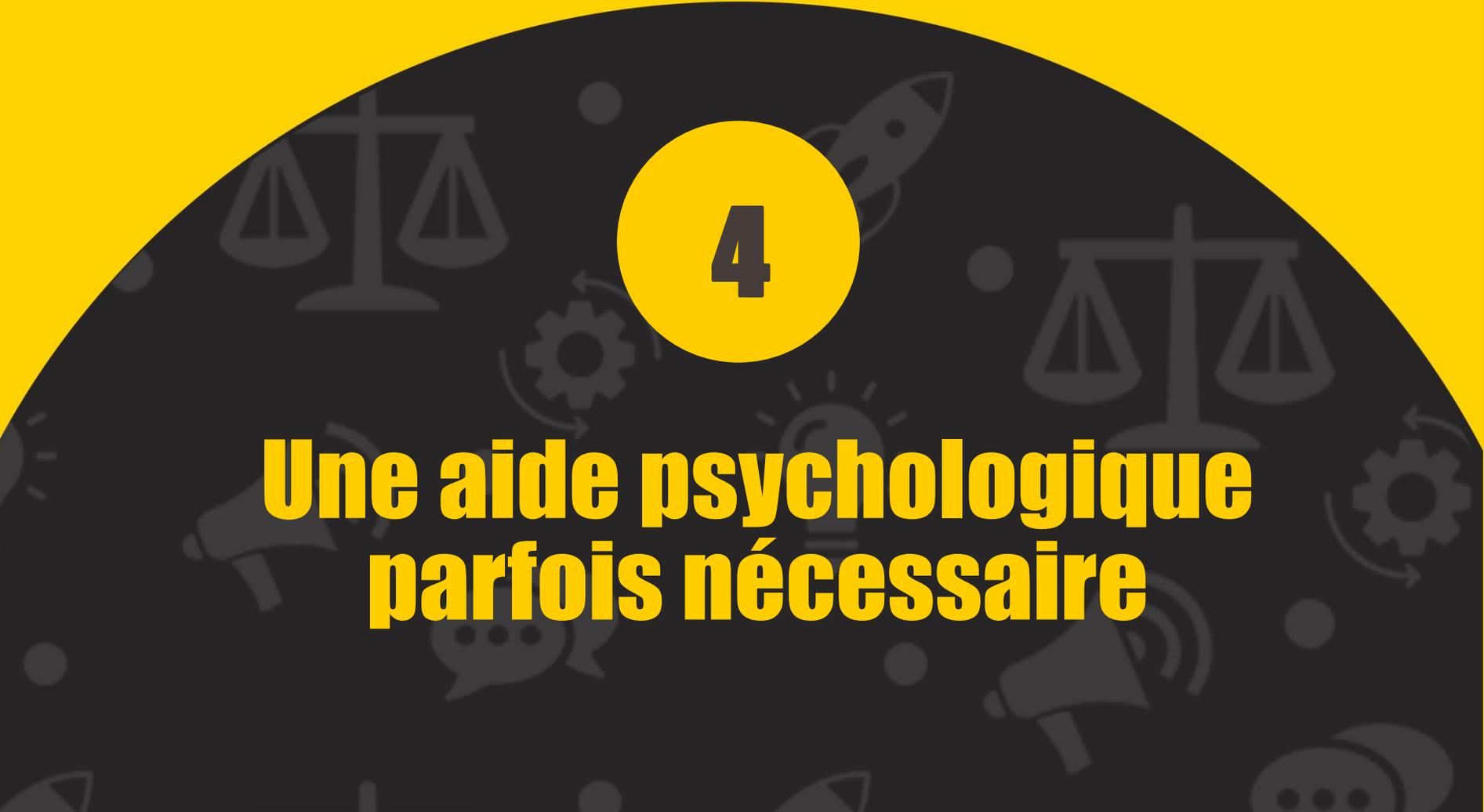
- permet de régler les difficultés de l'entreprise
- garantit la confidentialité

✓ **La conciliation :**

- vise à obtenir un accord amiable avec les créanciers et/ou les cocontractants (accord constaté ou homologué par le tribunal dans un jugement)
- confidentialité de l'accord s'il est constaté et public s'il est homologué



Demande d'une procédure amiable en ligne sur Infogreffe



4

**Une aide psychologique
parfois nécessaire**

Dispositif APESA France

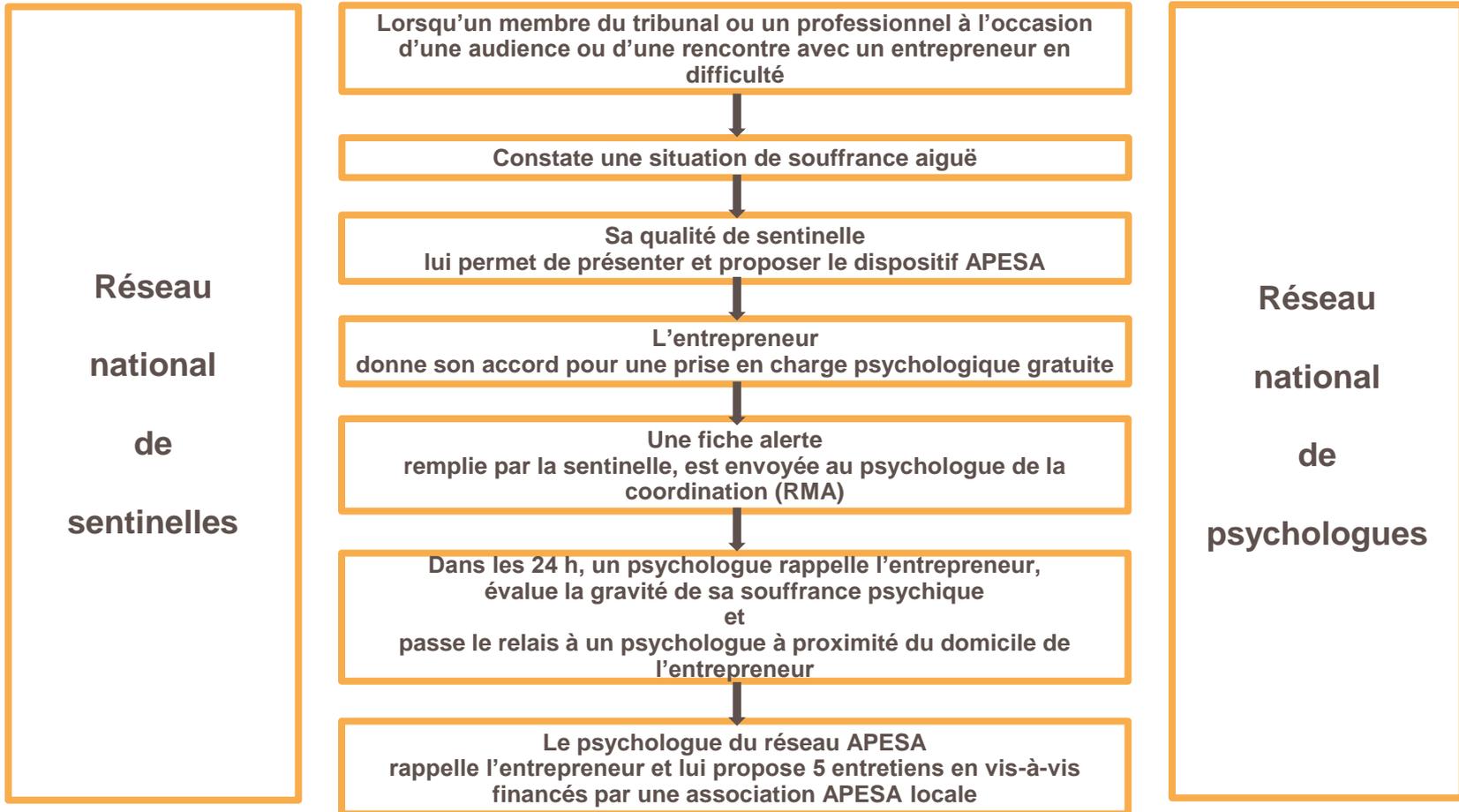
Ses principales caractéristiques

- Un dispositif déployé dans 60 Tribunaux de commerce et tribunaux judiciaires
- Un réseau national de 2 843 sentinelles formées
- Une coordination nationale assurée par RMA
- Un réseau national de 998 psychologues spécialisés
- Une alerte déclenchée avec l'accord de la personne en souffrance (1 026 en 2019) et une prise de contact en - 1h
- 2 930 alertes depuis 2013
- Un numéro vert (0805 65 50 50), 153 appels depuis le 27 avril
- Une confidentialité absolue
- La gratuité de la prise en charge pour la personne en souffrance



Dispositif APESA France

Déroulement de la prise en charge



Dispositif APESA France

Dans le cadre du Covid-19

APESA numéro vert (0805 65 50 50)

Déclenchement	Support	Transmission des informations	Transmission à un psychologue du département concerné	Rappel de la personne concernée	Coût	Paiement
Entrepreneur en souffrance	Appels téléphoniques	Psychologues d'astreinte	Psychologues d'astreinte	Psychologue du réseau APESA (3 consultations maximum)	150 euros	APESA France

Partenariat CCI France/CMA France

Déclenchement	Support	Transmission des informations	Transmission à un psychologue du département concerné	Rappel de la personne concernée	Coût	Paiement
Opérateurs CCI, CMA non sentinelle	Appels téléphoniques	Psychologues d'astreinte	Psychologues d'astreinte	Psychologue du réseau APESA (3 consultations maximum)	150 euros	APESA France

Dispositif APESA France

Les principes

- ✓ Rapidité
- ✓ Gratuité
- ✓ Confidentialité
- ✓ Proximité



Adresse du site : <https://www.apesa-france.com/>

5

Faire appel à un coach

Dispositif 60 000 Rebonds

En 4 points

NOTRE CONSTAT

Chaque année en France, plusieurs dizaines de milliers d'entreprises sont liquidées. Pour beaucoup d'entrepreneurs, c'est un triple traumatisme : personnel, professionnel et financier

NOTRE MISSION

Accompagner ces entrepreneurs à se reconstruire et à rebondir vers un nouveau projet professionnel

NOTRE FINALITÉ

Changer le regard de la société sur l'échec

NOS VALEURS

Bienveillance, Solidarité, Engagement, Professionnalisme



Adresse du site : <https://60000rebonds.com/>

Dispositif 60 000 Rebonds

Un accompagnement par un professionnel et un entrepreneur, gratuitement, sur une durée maximale de 24 mois :

- ✓ Un double **accompagnement individuel** avec un coach et un parrain
- ✓ Un **accompagnement collectif** avec des réunions mensuelles rassemblant l'ensemble des professionnels bénévoles autour des entrepreneurs en rebond, des ateliers de co-développement et des conférences proposées par des experts métiers.

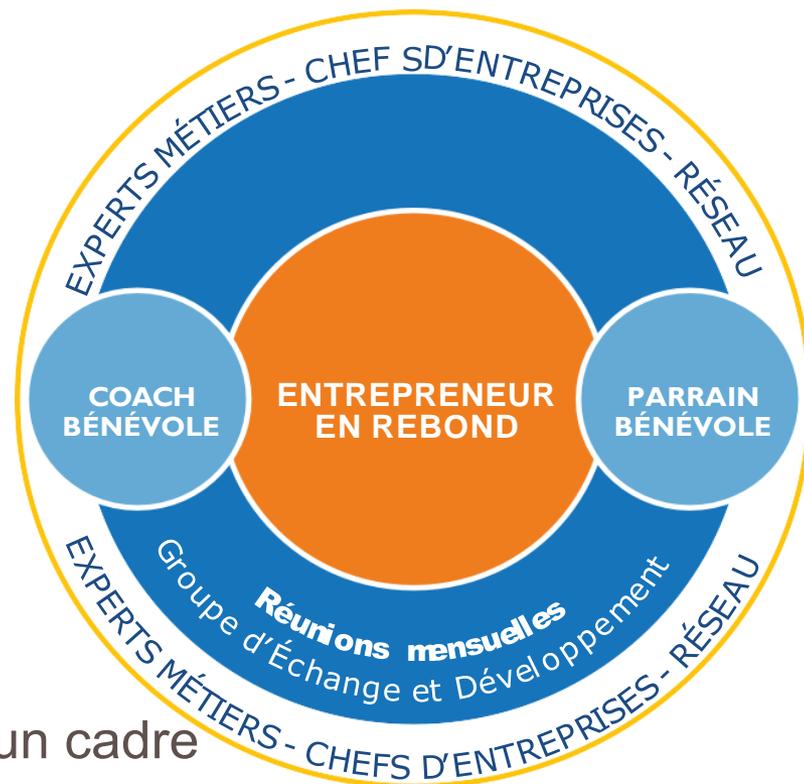
Un dispositif spécifique dans le cadre de la crise sanitaire du Covi-19

- ✓ Un coaching d'appui du 15 mars au 15 juillet
- ✓ La mobilisation de 320 coachs du réseau
- ✓ 3h de coaching gratuites , soit 2 à 3 séances en visio ou par téléphone

Dispositif 60 000 Rebonds

Des professionnels

- ✓ **Le coach** est un professionnel certifié dont le rôle est d'aider à la reconstruction du socle personnel de l'entrepreneur.
- ✓ **Le parrain** est un chef d'entreprise ou un cadre dirigeant dont le rôle est d'aider à la réflexion et la construction du projet professionnel de l'entrepreneur (projet salarial ou entrepreneurial).
- ✓ **L'expert** métier est un professionnel qui apporte son regard et son expertise propre à son secteur sur des questions techniques.



LE CLUB DES ENTREPRISES DU REBOND

Le **Club** a été créé dans l'objectif de pérenniser la structuration et les financements de l'association. Il a pour ambition de fédérer, d'animer et de fidéliser les entreprises qui s'engagent aux côtés de **60 000 rebonds et des entrepreneurs qu'elle accompagne.**



CONTRIBUER À CRÉER UNE VÉRITABLE CHAÎNE DE SOLIDARITÉ ENTREPRENEURIALE



ENGAGER VOTRE ENTREPRISE ET VOS COLLABORATEURS DANS UNE DÉMARCHE RSE EN PARTAGEANT CES VALEURS ET CETTE FINALITÉ



RÉSEAUTER AVEC D'AUTRES ENTREPRISES ET PARTAGER DE BONNES PRATIQUES



PARTICIPER AUX REBONDS DES ENTREPRENEURS ACCOMPAGNÉS



PARTICIPER À LA VITALITÉ ÉCONOMIQUE DES TERRITOIRES

60 000 REBONDS

NOTRE MISSION :

Aider les entrepreneurs après la liquidation de leurs entreprises à rebondir vers un nouveau projet professionnel

NOTRE FINALITÉ :

Changer le regard sur l'échec



750

ENTREPRENEURS

ACCOMPAGNÉS PAR
1000 BÉNÉVOLES EN FRANCE
RÉPARTIS DANS 8 RÉGIONS ET
31 VILLES EN 2019.

180

ENTREPRENEURS

ACCOMPAGNÉS EN 2019 SUR LA
RÉGION AURA (160 EN 2018).

L'AMBITION POUR 2020 EST D'EN
ACCOMPAGNER 200.

95%

DES ENTREPRENEURS
ACCOMPAGNÉS REBONDISSENT.

En 10 à 12 mois sur un projet
salarial pour la moitié d'entre eux

En 16 et 18 mois sur un projet
entrepreneurial pour l'autre moitié



6

**Bpifrance Création
vous informe et vous oriente**

Bpifrance Création vous informe et oriente

Entrepreneurs, d'autres organismes peuvent vous accompagner !

▪ **Les CIP territoriaux :**

- ✓ une mise à disposition d'outils d'auto-diagnostic
- ✓ des entretiens tous les jeudis, gratuits et confidentiels
- ✓ une présence sur tout le territoire
- ✓ des solutions en collaboration avec les professionnels du droit et du chiffre

▪ **La médiation des entreprises :**

- ✓ la résolution de conflits commerciaux, contractuels ou relationnels
- ✓ un accompagnement des parties en conflit à la recherche d'une solution négociée par les parties
- ✓ un service rapide, gratuit et confidentiel

Bpifrance Création vous informe et oriente

Trouvez le bon contact !

▪ Difficultés économiques financières :

- ✓ Crise du Coronavirus Covid-19 : mesures exceptionnelles
- ✓ Vous êtes en cessation des paiements ?
- ✓ Problèmes de trésorerie : prévention
- ✓ Problèmes d'impayés
- ✓ Compte bancaire professionnel
- ✓ Fiscalité
- ✓ Charges et protection sociale des indépendants
- ✓ Recherche d'aides financières

▪ Difficultés structurelles ou réglementaires :

- ✓ Problème contractuel ou différend entre associés
- ✓ Projets de développement d'activité
- ✓ Développement à l'international
- ✓ Propriété intellectuelle et industrielle
- ✓ Protection des données à caractère personnel
- ✓ Droit du travail, recrutement de salariés
- ✓ Réglementation de votre activité
- ✓ Assurances



Retrouvez l'ensemble des contacts utiles [sur bpifrance-creation.fr](https://www.bpifrance-creation.fr)

Questions - Réponses



The logo for bpifrance, consisting of the word "bpifrance" in a lowercase, sans-serif font, centered within a yellow circle.The logo for création, consisting of the word "création" in a lowercase, sans-serif font, centered within a dark grey circle.

**Retrouvez l'intégralité
des webinaires Bpifrance Création sur**

bpifrance-creation.fr/webinaires

The logo for infogreffe, featuring the word "infogreffe" in a blue, lowercase, sans-serif font, with "Entreprendre en confiance" in a smaller font below it.The logo for 6000 rebonds, featuring the number "6000" in a large, blue, sans-serif font, with "rebonds" in a smaller font below it, and a blue ball icon.

The logo for bpifrance, consisting of the word "bpifrance" in a lowercase, sans-serif font, centered within a yellow circle.The logo for création, consisting of the word "création" in a lowercase, sans-serif font, centered within a dark grey circle.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur :

www.bpifrance-creation.fr